

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,  
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoints**,  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,  
M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints**,  
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.

**DIVERS**

**31 – 04 Octobre 2012**

**VENTE CATALOGUE D'EXPOSITION « FOREVER YOUNG »**

Rapporteur : Madame HEMMAMI



**Considérant** l'exposition photographique de Maryna RIGHESSO, l'an dernier à la Bibliothèque.

**Considérant** la réalisation d'un catalogue d'exposition photographique « Forever Young ».

**Considérant** qu'à partir du mois d'octobre, l'exposition va tourner dans différents lieux de la région sous le label « Moissac Jeunes ».

**Considérant** que le catalogue est destiné à accompagner l'exposition.

**Considérant** que ledit catalogue « Forever Young » sera vendu au prix de 5 €uros :

- Sur le lieu de l'exposition,
- A la boutique du Pôle culture du Centre Culturel,
- Sur la boutique en ligne,
- Et sur différents points de vente qui souhaiteront relayer l'action de la Mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la vente de l'ouvrage « Forever Young » au prix de 5 €uros,

**DIT** que le catalogue accompagnera l'exposition.

**DIT** que le catalogue sera vendu :

- Sur le lieu de l'exposition
- A la boutique du Pôle Culture du Centre Culturel
- Sur la boutique en ligne
- Sur différents points de vente qui voudront relayer l'action de la Mairie.
- 

**DIT** que l'opération se fera sur la régie Culture.

Pour copie conforme

Moissac le 8 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :